

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300068-20240517-2024087-AU

**DECISION** Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Publication : 24/06/2024

**OBJET : Décision portant approbation du renouvellement de l'Adhésion de la Ville de Bagnolet au Centre Hubertine Auclert**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Bagnolet du 9 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire les pouvoirs prévus par l'article susvisé,

**Vu** la convention entre la Ville de Bagnolet et le Centre Hubertine Auclert,

**Considérant** que la ville de Bagnolet a engagé une démarche de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes;

**Considérant** que l'adhésion au Centre Hubertine Auclert permet de soutenir les démarches entreprises par la collectivité, de bénéficier de ressources, outils et formations pour les agent·es et élu·es de la collectivité et enrichit le réseau et le partage des bonnes pratiques,

**Considérant** que le Maire est compétent pour décider du renouvellement de l'adhésion aux associations dont la ville est membre

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la ville de Bagnolet au Centre Hubertine Auclert,

**ARTICLE 2 : PRECISE** que le montant de l'adhésion annuelle 2024 s'élève à 1700 € TTC

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis, Madame le Comptable Public de Montreuil et sera inscrite au registre des décisions et des délibérations. Il en sera par ailleurs rendu compte au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est susceptible d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montreuil, dans les deux mois suivant sa notification.

Fait à Bagnolet, le 17 mai 2024

Le Maire

Tony DI MARTINO

